

L'État de « non droit »

Gérard Chatin, de Sainte-Geneviève (Oise), pointe le désengagement de l'action publique comme étant l'une des causes de « l'État de non droit » :

On parle souvent « d'État de non droit » au sujet de nos quartiers sensibles et des difficultés pour la police ou les pompiers d'y faire leur travail. Pour moi, il existe d'autres « états de non droit ». Les différentes politiques menées depuis des années, pour ne pas parler en décennies, ont conduit à vider nos administrations. Sait-on combien il y a d'inspecteurs du travail, d'agents au service de légalité des préfectures ou à la répression des fraudes, de magistrats ? La liste pourrait être prolongée longuement... En tout cas, ils sont de moins en moins. Certains de ces services ont été ramenés à une portion congrue que peu imagineraient. Service sans affectation où alors une seule personne pour traiter toutes les questions du Département... L'État qui reste le garant de la République sur le territoire national ne se donne plus les moyens d'assumer cette tâche, de vous aider, d'assister les citoyens face aux difficultés de la vie. C'est ainsi que nombre d'entre nous abandonnons nos droits devant l'impossibilité de pouvoir les mettre en œuvre sans passer par les tribunaux. Les tribunaux, ça fait peur, ça coûte cher, c'est compliqué... Ces créations de zones de non droit entraînent repli sur soi, perte de confiance en l'État, en la justice, dans les politiques, les corps intermédiaires et puis la question de pourquoi aller voter. Finalement, nous en venons à vivre dans un pays de non droit. Voilà la belle décadence républicaine et sociale dans laquelle nous ont conduits toutes ces années de libéralisme amplifié de mandat en mandat. Nous devons y réfléchir face aux échéances à venir.